

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Lundi 13 octobre 2014 à 14h00 à Beaurepaire

Ordre du jour de la réunion

1^{ère} partie de la réunion du Bureau de la CLE

1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 17 février 2014
2. Désignation des Vice-Présidents chargés des différentes thématiques du SAGE
3. Désignation des représentants de la CLE dans les organismes extérieurs
4. Présentation de l'état des lieux de la quantité d'eau sur le bassin versant de Bièvre Liers Valloire
5. Présentation du Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) Bièvre Valloire porté par la Chambre d'Agriculture de l'Isère
6. Avis sur le dossier de demande d'autorisation présenté par la Mairie de Champier en vue d'exploiter un affouillement au lieu-dit « Le Bailly » pour la réalisation d'un bassin de rétention infiltration des eaux pluviales de la combe Combayoud
7. Questions diverses

2^{ème} partie de la réunion du Bureau de la CLE élargie aux personnes concernées par le diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin Bièvre Liers Valloire – Réunion de lancement

1. Présentation des bureaux d'étude BURGEAP et ASca
 2. Présentation générale de l'étude
 3. Présentation des premières investigations
-

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 17 février 2014 est approuvé.
 - Les Vice-Présidents chargés des différentes thématiques ont été désignés (excepté pour la commission communication).
 - Les représentants de la CLE dans les organismes extérieurs ont été désignés.
 - L'étude volumes prélevables et l'état des lieux de la quantité d'eau sur le bassin versant de Bièvre Liers Valloire seront présentés lors de la prochaine réunion de la CLE.
 - Le PAEC Bièvre Valloire a été approuvé.
 - Un avis favorable avec des réserves a été émis sur le dossier de la mairie de Champier relatif à la réalisation d'un bassin de rétention infiltration des eaux de la combe Combayoud.
 - La réunion de lancement du diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin Bièvre Liers Valloire a été réalisée.
-

Philippe MIGNOT introduit la réunion en présentant l'ordre du jour.

1^{ère} partie de la réunion du Bureau de la CLE

1 Approbation du compte-rendu du 17 février 2014

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la réunion du Bureau du 17 février 2014 et précise la modification de compte-rendu demandée par Vincent Murgat.

Salvatore SAN FILIPPO réagit à propos du compte-rendu du Bureau du 17 février 2014. Il se dit affecté par le non respect des décisions prises lors du dernier Bureau. En effet, il pensait qu'il avait été décidé de ne pas mettre de contributions directement dans le rapport de phase 4. Or, à la lecture de ce document, il constate de nombreuses insertions dans le texte, jugeant de plus que certaines sont diffamatoires.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que les différents niveaux de contributions avaient bien été entérinés lors de la réunion du Bureau du 17 février 2014.

Jean-Claude MONNET partage tout à fait le point de vue de Salvatore San Filippo ; considérant que l'étude avait été validée, il estime que les contributions doivent être toutes intégrées de la même manière, soit à l'intérieur du rapport soit en annexe.

Vincent PUPIN rappelle le contexte d'intervention d'Helixeo (bureau d'étude chargé de la médiation), celui d'un blocage qu'il fallait lever afin d'arriver à un accord à terme. Helixeo a proposé de faire un document à portée stratégique à partir de l'étude d'Artelia, un document transitoire, imparfait, qui a pour but d'acter les convergences et les divergences. Ces trois niveaux de remarques ont été proposés suite à la revendication très forte des pisciculteurs d'avoir des insertions directement dans le rapport de phase 4. Le but était bien d'essayer d'arriver à un document qui puisse intégrer d'autres points de vue que celui d'Artelia, pour pouvoir enclencher la phase de concertation. Vincent PUPIN explique qu'il est compréhensible qu'il y ait des discussions autour de ce document, qui peut évoluer suite à la réunion, car les contributeurs découvrent seulement les contributions des autres acteurs. Il considère qu'il y a aussi beaucoup de points positifs.

Salvatore SAN FILIPPO était d'accord sur la démarche et a même été agréablement surpris à la lecture des différentes contributions. Mais il n'apprécie pas le fait qu'un acteur puisse apporter des modifications de ce type au sein même du rapport.

Laurent MURGAT justifie ce recours aux contributions à l'intérieur même du rapport par le fait que si c'est extérieur au rapport, cela n'empêche pas de citer des extraits de l'étude, sans qu'il soit fait référence aux remarques. C'est pour eux la seule solution pour se prémunir de ce risque. Les pisciculteurs ont accepté cela pour ne pas bloquer tout le processus, et parallèlement, ont placé des piézomètres et des compteurs pour que tout le monde puisse disposer des mesures faites.

Ce sujet est ensuite discuté dans le point prévu à cet effet dans l'ordre du jour de la réunion.

Philippe MIGNOT met au vote le compte-rendu de Bureau du 17 février 2014.

➤ Le compte-rendu, intégrant la remarque de Vincent Murgat, est approuvé à l'unanimité.

Il sera mis en ligne sur le site <http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr>

2 Désignation des Vice-Présidents chargés des différentes thématiques du SAGE

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que lors de la rédaction de l'état des lieux du SAGE, quatre commissions avaient été définies avec un Président pour chaque commission (quantité, qualité, milieux et risques, communication). Ces commissions ne sont plus actives depuis la validation de l'étude des lieux excepté la commission communication. Philippe MIGNOT souhaite qu'un Vice-Président pour chacune de ces thématiques soient désignés afin de pouvoir le seconder (cf. diaporama).

- **Alain DELALEUF sera le Vice-Président en charge de la thématique quantité.**
- **Jean PIN sera le Vice-Président en charge de la thématique qualité.**
- **Christian DESCOURS et Jean-Louis GUERRY seront les Vice-Présidents en charge de la thématique milieux et risque.**
- **Philippe MIGNOT, Président de la CLE, se chargera de la thématique communication en attendant qu'il y ait un candidat.**

3 Désignation des représentants de la CLE dans les organismes extérieurs

OUGC (Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements à usage d'irrigation agricole)

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que la Chambre d'Agriculture de l'Isère a été désignée Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements à usage d'irrigation par arrêté préfectoral du 10 décembre 2013 (cf. diaporama). La création d'une commission spécifique à l'OUGC a été créée. Elle comprend des membres de la Chambre d'Agriculture, des personnes qualifiées dans le domaine de l'eau et des représentants des usagers agricoles. La CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire doit être représentée dans cette commission au titre des personnes qualifiées dans le domaine de l'eau.

- **Alain DELALEUF représentera la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire dans la commission spécifique à l'OUGC.**

CLE SAGE Molasse Miocène du bas Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire est membre associé de la CLE du SAGE Molasse Miocène et qu'il faut donc y désigner un représentant.

Alain DELALEUF précise qu'il représente la Communauté de Communes Porte de Drôm'Ardèche à la CLE du SAGE Molasse Miocène.

Claire MORAND rappelle que le membre associé n'a pas de pouvoir de vote et que cela ne devrait donc pas poser de problème qu'un élu déjà membre de la CLE du SAGE Molasse Miocène représente également la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire.

- **Alain DELALEUF représentera la CLE du SAGE Bièvre Liers Valloire à la CLE du SAGE Molasse Miocène.**

4 Présentation de l'état des lieux de la quantité d'eau sur le bassin versant de Bièvre Liers Valloire

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle, pour les personnes n'ayant pas suivi ce dossier, que le déroulement de l'étude volumes prélevables (EVP) a été encadré par six réunions du secrétariat technique et que les quatre phases de l'étude ont été validées par le comité de pilotage, le dernier réunissant une quarantaine de personnes. Elle indique que l'EVP n'est pas une fin en soi mais doit servir de base à la concertation pour définir un plan de gestion de la ressource en eau.

Elle rappelle que suite au comité de pilotage final validant l'étude en juillet 2012, il avait été souhaité une validation en CLE et en bureau, mais qu'entre temps les pisciculteurs ont contesté ce rapport de phase 4. Pendant environ 1 an, des réunions de conciliation ont eu lieu afin de modifier ce rapport, puis, devant l'échec répétée de ces tentatives, l'Agence de l'Eau a proposé de faire intervenir un médiateur, Helixeo. Helixeo a rencontré différents acteurs, restitué les résultats et proposé un processus pour sortir de cette impasse, validé en bureau du 17 février. Ainsi, tous les membres de la CLE ont reçu un courrier avec les règles du jeu des contributions et ont été relancés. Avant la réunion d'aujourd'hui, Artelia a pris connaissance de ce document et a donné son accord pour maintenir son nom et son logo car le chargé d'étude de l'EVP estime qu'on voit nettement que les contributions sont celles d'autres personnes.

Clémentine BLIGNY questionne Christel CONSTANTIN-BERTIN sur la méthode utilisée pour intégrer les contributions.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que les contributions qu'elle a reçues étaient spontanément écrites sous forme d'un texte, qu'elle en a tronqué certaines trop longues par rapport aux règles définies, en créant alors des contributions de niveau 2 (annexées), sans insister pour demander aux contributeurs s'ils souhaitaient ajouter des contributions de niveau 3 (insérées dans l'EVP). Seuls les pisciculteurs l'ont demandé spécifiquement.

Clémentine BLIGNY souhaite ajouter qu'elle partage la remarque selon laquelle ce document n'a pas vocation à être parfait et que la volonté de la DDT de l'Isère est d'avancer avant tout. Elle rappelle que la Chambre d'Agriculture de l'Isère a postulé pour être Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) à usager d'irrigation agricole, que cela a été validé par le Préfet en décembre 2013 et que la Chambre d'Agriculture a donc jusqu'à décembre 2015 pour déposer une demande d'autorisation pour tous les prélèvements agricoles, ce qui impose un calendrier assez serré. La DDT devra pouvoir apporter des premiers chiffres de volume pour tous les bassins versants à l'été 2015 et souhaite donc que les scénarios de répartition des volumes sur Bièvre Liers Valloire puissent émerger cet hiver pour donner déjà une première idée, car elle est consciente que la concertation ne sera pas achevée. Elle souhaite donc que la concertation puisse commencer et indique qu'elle n'aimerait pas se retrouver dans la position de proposer des volumes au Préfet car la concertation n'aura pas avancé. Par ailleurs, elle ajoute qu'une étude n'a pas vocation à exister en tant que telle mais une étude reste, il est donc important que les acteurs se retrouvent autour.

Philippe MIGNOT insiste sur le fait qu'il faut arrêter de se focaliser sur l'étude volumes prélevables et que l'important est d'ouvrir la concertation. Si la CLE ne le fait pas, c'est l'Etat qui décidera à la place des acteurs locaux. Il ajoute que cette étude n'est opposable à personne en tant que tel.

Vincent PUPIN ajoute en ce sens, qu'au regard des autres territoires sur lesquels il travaille, la situation lui semble plutôt positive : les conclusions de l'étude ne sont pas catastrophiques, il y a des marges de manœuvre. De plus, les contributions ne sont pas opposées et beaucoup de convergences dans les pistes de réflexion ont été exprimées à travers les contributions : ré-infiltration, gestion fine des prélèvements, économies d'eau... C'est un bon départ pour la concertation.

Philippe MIGNOT interroge l'assemblée afin de voir si des points seraient à modifier pour rendre acceptable ce document.

Salvatore SAN FILIPPO juge les contributions convergentes et intéressantes ; mais modifier l'intérieur d'une étude le dérange profondément et il trouve cela anormal que des contributeurs aient employé les termes « faux » et « diffamatoire ».

Philippe MIGNOT relativise car il estime que c'est une question de forme. Il insiste sur le fait qu'il faut engager la concertation.

Jean ROBIN-BROSSE partage ce point de vue.

Salvatore SAN FILIPPO souhaite disposer d'une synthèse explicative de la contribution de la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour aider à sa compréhension.

Jean ROBIN-BROSSE répond positivement à cette demande.

Philippe MIGNOT demande à l'assemblée son accord pour présenter ce travail à la prochaine réunion de la CLE.

Max BARBAGALLO indique qu'il n'avait jamais vu des encarts dans un rapport mais que cela ne lui pose pas de problème.

Salvatore SAN FILIPPO accepte les contributions de niveau 3 si elles sont un simple renvoi aux contributions de niveau 1 et 2 mais n'accepte pas qu'il y ait un développement à l'intérieur du texte de l'étude.

➤ **L'étude volumes prélevables et l'état des lieux de la quantité d'eau sur le bassin versant de Bièvre Liers Valloire seront présentés lors de la prochaine réunion de la CLE.**

5 Présentation du Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) Bièvre Valloire porté par la Chambre d'Agriculture de l'Isère

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) porté par la Chambre d'Agriculture de l'Isère : contexte, enjeux présents, périmètre, pilotage et gouvernance (cf. diaporama). Elle précise que le périmètre prévu au départ comprenait la totalité du bassin versant de Bièvre Liers Valloire auquel avait été ajouté la totalité des communes du Syndicat Mixte Bièvre Valloire. Cependant, suite à la réponse défavorable de la Communauté de Communes Porte de Drôm'Ardèche, les communes drômoises du bassin versant ont été retirées. Elle ajoute que Bureau de la CLE doit se positionner sur la validation du périmètre, la structure porteuse et sa participation aux instances de pilotage.

Jean PIN précise que les communes de Manthes et Lapeyrouse-Mornay seront quand même intégrées dans le PAEC Bièvre Valloire afin de prendre en compte l'aire d'alimentation des captages de l'Île et de Montanay qui s'étend majoritairement sur le département de l'Isère mais dont une partie et notamment les captages est sur le département de la Drôme.

Alain DELALEUF précise qu'il avait été envisagé de réaliser un PAEC à l'échelle du Syndicat Mixte de la Drôme des Collines et qui comprendrait donc la totalité de la Communauté de Communes Porte de Drôm'Ardèche. Cependant, étant donné les délais et le travail de préparation, les élus ont préféré reporter ce projet à l'année prochaine.

Lysanne BOUR demande quel est la conséquence de la non-intégration des communes drômoises (excepté Manthes et Lapeyrouse-Mornay) dans le PAEC Bièvre Valloire.

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que les agriculteurs situés sur les aires d'alimentation des captages de Tepe Bon Repos (à Saint-Rambert-d'Albon) et des Prés Nouveaux (à Albon) ne pourront pas bénéficier de MAEC à partir de 2015. Elle insiste sur le fait qu'il est important qu'un PAEC soit élaboré sur les communes drômoises du bassin versant en 2015.

Philippe MIGNOT met au vote les différents positionnements relatifs au PAEC Bièvre Valloire.

➤ **Le Bureau de la CLE approuve le périmètre du PAEC Bièvre Valloire. Il sera cependant précisé dans les remarques que le Bureau de la CLE souhaite qu'un PAEC soit élaboré en 2015 sur la partie drômoise du bassin versant afin de couvrir notamment les aires d'alimentation des captages de Tepe Bon Repos (Saint-Rambert-d'Albon) et des Prés Nouveaux (Albon).**

➤ **Le Bureau de la CLE approuve que la Chambre d'Agriculture soit la structure porteuse du PAEC Bièvre Valloire.**

➤ **Le Bureau de la CLE approuve la participation de la CLE aux instances de pilotage du PAEC Bièvre Valloire.**

➤ **Le référent élu pour le PAEC Bièvre Valloire sera Philippe MIGNOT. Le référent technique sera Christel CONSTANTIN-BERTIN.**

Jean ROBIN-BROSSE tient à remercier le Bureau de la CLE pour ce positionnement car ce projet permettra de maintenir la mise en place de MAE pour les agriculteurs du territoire.

Claire MORAND demande si Sylvain GRANGER (animateur captages prioritaires recruté par la CLE et mis à disposition des structures gestionnaires de captages prioritaires) participe au comité technique du PAEC.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise qu'il y participe bien mais au titre des structures pour lesquelles il est mis à disposition.

6 Avis sur le dossier de demande d'autorisation présenté par la Mairie de Champier en vue d'exploiter un affouillement au lieu-dit « Le Bailly » pour la réalisation d'un bassin de rétention infiltration des eaux pluviales de la combe Combayoud

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le dossier de demande d'autorisation de la Mairie de Champier en vue d'exploiter un affouillement au lieu-dit « Le Bailly » pour la réalisation d'un bassin de rétention infiltration des eaux pluviales de la combe Combayoud (cf. diaporama et note technique). Elle souligne qu'il aurait été intéressant de réaliser des mesures piézométriques supplémentaires afin d'estimer avec plus de fiabilité le niveau des plus hautes eaux de la nappe au droit du site ainsi que de préciser les éléments ayant permis d'estimer un temps de propagation de 1600 jours jusqu'au captage de la Vie de Nantoin.

Christian DESCOURS estime que les informations données sur le réseau unitaire sont contradictoires. Il demande s'il y a un projet d'élimination des eaux de ruissellement au niveau de Champier.

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique qu'actuellement une partie des eaux de ruissellement de la combe Combayoud rejoint le réseau unitaire et provoque sa saturation. Suite à la réalisation du bassin de rétention infiltration, les eaux de ruissellement ne rejoindront plus le réseau unitaire puisqu'elles s'infiltreront (jusqu'à la crue trentennale).

Blandine POURRAT précise que dans le cadre du projet d'agrandissement de la station d'épuration des Charpillates, Bièvre Isère Communauté va réaliser des mesures pour préciser les apports d'eau de ruissellement dans le réseau d'assainissement.

Philippe MIGNOT précise que par rapport au temps de propagation jusqu'au captage de Nantoin, il a eu connaissance d'un dossier plus complet réalisé par Artelia qui devrait pouvoir apporter des éléments. Ce dossier doit être disponible auprès de la mairie de Champier.

Salvatore SAN FILIPPO demande si le kit complet de dépollution est uniquement disponible pendant la phase de chantier.

Christel CONSTANTIN-BERTIN confirme.

Gérard BECT indique que la couche de garde entre le fond du bassin et le niveau des plus hautes eaux de la nappe (3 mètres) n'est pas très importante.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise qu'il aurait été intéressant de réaliser des mesures piézométriques au droit du site afin d'estimer avec plus de fiabilité le niveau des plus hautes eaux de la nappe car ce niveau a été estimé à partir de mesures réalisées en 1995 et en extrapolant les plus hautes eaux par rapport au captage de Nantoin.

Laurent GUIZARD demande si l'effet d'aubaine est lié à l'utilisation des déblais du bassin pour la réalisation de la route.

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que l'effet d'aubaine est lié au fait que le bassin sera calé sur la nouvelle route.

Salvatore SAN FILIPPO demande si les eaux de ruissellement du circuit du Laquais rejoindront le bassin de rétention infiltration.

Philippe MIGNOT répond que le circuit du Laquais est complètement indépendant du futur bassin de rétention infiltration.

Philippe MIGNOT propose de donner un avis favorable à ce dossier sous réserve d'avoir un complément d'information sur les différentes questions posées.

➤ **Le Bureau de la CLE, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet sous réserve que :**

- **la mairie de Champier précise pourquoi des mesures piézométriques supplémentaires récentes n'ont pas été réalisées afin d'estimer avec plus de fiabilité le niveau des plus hautes eaux au droit du site,**
- **la mairie de Champier précise les éléments ayant permis d'estimer un temps de propagation de 1600 jours jusqu'au captage de la Vie de Nantoin,**
- **la mairie de Champier confirme que les eaux de ruissellement du circuit du Laquais ne rejoindront pas le bassin de rétention infiltration.**

7 Questions diverses

Date des prochaines réunions

Claire MORAND demande si le Président de la CLE souhaite que le bureau d'études Helixeo soit présent lors

de cette réunion de CLE.

Philippe MIGNOT confirme qu'il souhaite sa présence.

➤ **La prochaine réunion de la CLE aura lieu le lundi 17 novembre à 16 h. Elle aura pour principal objectif de valider l'étude volumes prélevables et l'état des lieux de la quantité d'eau sur le bassin versant de Bièvre Liers Valloire. Le bureau d'études Helixeo sera convié.**

➤ **La prochaine réunion du Bureau de la CLE aura lieu le lundi 1^{er} décembre à 18h.**

Présence des collaborateurs et experts

Salvatore SAN FILIPPO rappelle qu'on lui avait reproché la présence d'une de ses collaboratrices lors d'une précédente réunion de Bureau alors qu'il était bien présent comme cela est prévu dans les règles de fonctionnement de la CLE. Or, il constate aujourd'hui la présence d'une collaboratrice d'un membre élu de la CLE alors que cet élu n'est pas présent. Il souhaiterait que les règles fixées s'appliquent à tous.

Jean-Pierre BARBIER (*arrivé au début de la 2^{ème} partie de la réunion*) indique qu'il était bien prévu qu'il soit présent pour la totalité de la réunion mais qu'il avait eu un empêchement de dernière minute qui l'avait empêché d'être présent à la première partie.

2^{ème} partie de la réunion du Bureau de la CLE élargie aux personnes concernées par le diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau du bassin Bièvre Liers Valloire – Réunion de lancement

Cf. relevés des débats

La séance est levée à 18h00.

Le Président,
Philippe MIGNOT

Date des prochaines réunions

CLE	Lundi 17 novembre 2014 à 16h00
BUREAU	Lundi 1 ^{er} décembre 2014 à 18h00

Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes – Président de la CLE
	BARBAGALLO Max	Communauté de Communes de Bièvre Est
	BECT Gérard	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
	DELALEUF Alain	Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
	DESCOURS Christian	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV
	GUERRY Jean-Louis	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
	PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galauze
USAGERS	GUIZARD Laurent	UNICEM
	MONNET Jean-Claude	FDPPMA de la Drôme
	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
	SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
ETAT	BLIGNY Clémentine	DDT de l'Isère
	BONAFY Nicolas	DREAL Rhône-Alpes
	CARSANA Olivier	DDT de la Drôme
	MORAND Claire	Agence de l'Eau RMC
INVITES	EYDANT Lionel	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
	BOUR Lysanne	Agence de l'Eau RMC
	DREVET Christian	FRAPNA Isère
	POURRAT Blandine	Communauté de Communes Bièvre Isère
	GODAYER Claire	DDT de l'Isère
	KINDIGER Pascale	Communauté de Commune Porte de DrômArdèche
	PUPIN Vincent	HELIXEO
	STURM Pomme	HELIXEO
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE
BENHIBA Karima	Secrétaire de la CLE	

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BARBIER Jean-Pierre	Communauté de Communes Bièvre Isère
	NUCCI Christian	Conseil Général de l'Isère
USAGERS	GABILLON Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère

Liste des personnes supplémentaires au Bureau de la CLE Elargi

Etaient Présents :

Nom Prénom	Organisme
BARBIER Jean-Pierre	Communauté de Communes Bièvre Isère
CARRET Richard	Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
EMPTOZ Serge	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV
FERMI Tiphaine	CEN Rhône-Alpes
JUTON Mathieu	CEN Isère
LANGON Marion	ONEMA Rhône-Alpes
LAVOISY Cécile	Conseil Général de l'Isère
LESAFFRE Nathalie	Conseil Général de la Drôme
MARION Ludovic	FDPPMA de la Drôme
REILLER Jean-Philippe	France Hydroélectricité
VIGNON Françoise	Les Amis des Moulins de l'Isère
BOUNI Christophe	AScA
GILLES Guillaume	BURGEAP

Etaient excusés :

Nom Prénom	Organisme
BENOIT Gérard	FDPPMA de l'Isère
BONNET Jean-Louis	Conseil Général de la Drôme
DUBOCS François	Chambre d'Agriculture de la Drôme
GENTHON Alain	Conseil Général de la Drôme